

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2023 À 18H30

Convocation du 20/01/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille dit Jean-Louis ROSSI, Lucette AMARO-CAPITAO, Simon FIDELI, Antoine ANTONA, Fabienne PERALDI, Patrick RINIERI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Elodie MARSILJ PELLICIA.

Etaient excusés : Marie-Françoise MASSEI (pouvoir à Jean-Louis ROSSI) Hélène AUBRY (pouvoir à Pascal LECCIA),

Etaient absents : Barbara CASINI.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Cauro s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LECCIA, Maire.

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Délibération n° 001-001-2023 : DEMANDE de SUBVENTION pour l'AMÉNAGEMENT d'un CANIVEAU et d'une BORDURE, au CHEMIN DE BAVITOLI.

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la réalisation de l'enrobé du chemin de Bavitoli, par la société SMTE, la bordure côté sortie eaux pluviales n'a pas été faite.

Les intempéries ont de fait causé un important ravinement sous la chaussée, et entraîné la nécessité d'aménager un caniveau et une bordure sur ledit chemin, afin de canaliser les eaux pluviales.

Des devis ont été demandés, et deux entreprises ont remis leur proposition, il s'agit de :

- L'Entreprise 2CBTP, pour un montant hors taxes de 15.896,00 euros
- L'Entreprise FERREIRA CONSTRUCTIONS, pour un montant de 16.444,00 euros

L'entreprise 2CBTP étant la moins disante, et ces travaux pouvant faire l'objet d'une subvention de la part de la collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation quinquennale, à hauteur de 60 % du montant hors taxe des travaux, il propose donc le plan de financement suivant :

Dotation quinquennale (Collectivité de corse)	60 %	9 537,60 €
Part communale	40 %	6 358,40 €
TOTAL	100 %	15 896,00 €

Le Conseil Municipal, au vu des devis qui lui sont présentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la proposition du Maire concernant les travaux envisagés, et leur attribution à l'entreprise 2CBTP, ainsi que le plan de financement ci-dessus et décide de procéder à la demande de subvention correspondante.

Délibération affichée en Mairie le :

Télétransmis au contrôle de légalité sous le n° :

Accusé de Réception reçu le :

Le Maire, Pascal LECCIA

